



EMPLOYE TECHNIQUE COLLECTIVITE (H/F)

CONTRAT CDI

TEMPS COMPLET

 35 heures hebdomadaires

 Aytré (17)

 Poste à pourvoir dès que possible

Offre n°19/25/SIAE - Diffusée / Actualisée le 11/02/2025



Boostez votre carrière professionnelle et venez vivre une nouvelle expérience en intégrant L'ESCALE, Association dynamique, multisites, et diversifiée à travers différents pôles d'intervention (Social, Médico-social, Insertion, etc...)

Vous recherchez un emploi sur le secteur d'Aytré, ville côtière attractive, nous vous proposons une belle opportunité à travers un poste d'Employé technique de collectivité.

L'ESCALE est une Association loi 1901, spécialisée dans l'accueil, l'insertion, le soin et l'aide à domicile. La structure comprend aujourd'hui 65 services relevant du secteur Social, Médico-social et l'Insertion par l'Activité Économique. Elle intervient sur les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne. À ce jour, l'effectif est de plus de 450 salariés et 4 500 usagers, clients, patients sont pris en charge.

MISSIONS

- Préparer et assembler les entrées, plats, fromage et desserts en barquettes et gastronomes,
- Accompagnement de personnel en parcours d'insertion,
- Entretien, nettoyer son espace professionnel, le lieu de travail et le local de marchandises,
- Savoir Méthode HACCP,
- Faire l'allotissement (préparation de commande des clients).

PROFIL

Qualités :

- Travailler en équipe,
- Etre à l'écoute,
- Faire preuve de rigueur et de précision.

Expérience :

- De 3 ans
- sur un poste similaire
- en accompagnement d'équipes

Diplôme :

- CAP + BEP Cuisine

Autre :

- Permis B obligatoire (hors cadre restrictif 78 boîte automatique)



EMPLOYE TECHNIQUE COLLECTIVITE (H/F)

CONTRAT CDI

TEMPS COMPLET



35 heures hebdomadaires



Aytré (17)



Poste à pourvoir dès que possible

Offre n°16/25/SIAE - Diffusée / Actualisée le 11/02/2025



CE QUE NOUS PROPOSONS

- Rémunération mensuelle brute 2039,96 € incluant la prime SEGUR = pour 151,67h/mois
- Accords Collectifs CHRS
- Horaire : 5h-12h00 ou 7h30- 14h30 en fonction du planning du lundi au vendredi et 1 samedi dans le mois
- La mutuelle d'entreprise (part employeur 63%), des avantages CSE, des tickets restaurant, de jours supplémentaires de congés et de l'accompagnement d'Action Logement en cas de mobilité.

L'Association L'ESCALE vous donne la possibilité d'exercer un métier qui a du sens et vous permet de développer vos talents.



REJOIGNEZ-NOUS

Envoyez votre CV et lettre de motivation :

- par mail : recrutement@asso-escale.org
- Par courrier : Siège social au 23 rue Pascal - CS 80069 17444 AYTRÉ Cedex

À l'attention de Monsieur Mickaël BIBARD

Directeur du SIAE de l'Association L'ESCALE